



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 14/01/2022

Épisode de pollution atmosphérique de particules fines PM10 dans le Haut-Rhin

Le Haut-Rhin sera placé en procédure d'alerte pour la pollution atmosphérique aux particules fines à compter de demain, samedi 15 janvier 2022.

ATMO Grand Est, association à but non lucratif chargée de la surveillance de la qualité de l'air dans la région, indique que cet épisode de pollution est lié aux conditions atmosphériques stables et hivernales associées aux émissions des installations de combustion.

Recommandations sanitaires

De manière générale, il est recommandé de :

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

Il est recommandé aux populations vulnérables¹ et sensibles² de :

- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe ;
- Privilégiez les activités modérées.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès de son médecin pour savoir si son traitement médical doit être adapté le cas échéant.

En outre, le préfet du Haut-Rhin recommande :

- de reporter toute opération de brûlage des résidus agricoles à l'air libre, jusqu'à la fin de l'épisode
- d'être vigilant sur l'état des installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs des dispositifs anti-pollution
- de déconseiller l'usage du vélo ou de la marche pour les personnes le plus sensible à la pollution
- d'adopter sur la route une conduite souple et de modérer sa vitesse

Pour connaître des informations complémentaires sur la qualité de l'air et sur l'évolution de la procédure d'alerte, veuillez consulter le site internet d'ATMO Grand Est : www.atmo-grand-est.eu

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Préfecture du Haut-Rhin

Tél. : 03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12

Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

1 femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, ou présentant une pathologie cardiaque ou respiratoire, personnes présentant des symptômes lors des pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées...).

2 Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).